

## Energising Development (EnDev) Bénin

### Appel à manifestation d'intérêt

#### Synthèse

Les entreprises participantes reçoivent **des incitations financières (subventions) pour chaque système solaire éligible vendu ou installé** (lampes solaires, systèmes solaires domestiques, pompes à eau solaires) aux clients finaux sur une approche commerciale. Les incitations sont payées après que les ventes sont rapportées et vérifiées (approche basée sur les résultats – voir la rubrique bleue sur la page suivante).

#### Conditions d'éligibilités

**Le secteur privé**, les entreprises, les associations et les coopératives enregistrées sont éligibles et peuvent participer au programme. Les ONG sont éligibles si elles poursuivent une approche commerciale et elles vont être traitées comme des entreprises. Les charités et les organisations gouvernementales ne sont pas éligibles.

EnDev appuie seulement **les ventes commerciales aux clients finaux**. Différents modèles commerciaux sont acceptés, y compris le Pay-As-You-Go (PAYGo) et le Fee-For-Service (F4S); et les entreprises peuvent choisir le modèle commercial qui leur convient (pour plus des détails sur PAYGo et F4S, voir la rubrique bleue sur la page 3). La distribution gratuite des

systèmes n'est pas acceptable dans le programme. De plus, les entreprises ne peuvent pas vendre des systèmes à un coût inférieur au prix d'achat de tels systèmes.

Les entreprises qui veulent participer au programme doivent respecter les **conditions ci-après** :

- Avoir un plan crédible pour augmenter les opérations en milieu rural avec une approche commerciale ;
- Être un importateur des systèmes solaires (les revendeurs doivent coopérer avec un importateur qui participe au programme ; les revendeurs ne peuvent pas être impliqués directement). Exception : les pompes à eau solaires peuvent être achetées sur le marché local ;
- Être enregistré au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier et avoir un numéro IFU (Identifiant Fiscal Unique) ;
- Avoir l'attestation fiscale valide ;
- Avoir un certificat de non faillite valide ;
- Avoir un compte bancaire dans une banque béninoise ;
- Avoir un financement ou montant propre pour financer les opérations ;
- Se conformer à toutes les autres conditions et procédures décrites dans ce document et les annexes.

Financé par :



Ministère néerlandais des Affaires étrangères



NORWEGIAN MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement et de la coopération DDC



Coordonné par :



Netherlands Enterprise Agency

## Si vous êtes un importateur

Les importateurs signent des contrats directement avec la GIZ, commencent les ventes aux clients finaux et envoient leurs demandes à la GIZ pour la vérification. Après une vérification positive, les incitations financières sont transférées sur le compte bancaire de l'entreprise.

## Si vous êtes un revendeur ou détaillant

Les revendeurs ne participent pas directement au programme, mais ils peuvent travailler en partenariat avec des importateurs. Les revendeurs et les importateurs peuvent agréer de partager les incitations financières entre eux pour les ventes communes et pour la collecte de données.

### Conditions d'exclusion :

- Les entreprises du personnel de la GIZ, ABERME, UC/PDER, DGRE, Ministère de l'Énergie ou autres institutions, qui sont directement impliquées dans le programme Energising Development (EnDev).

## Quels sont les systèmes acceptés ?

Pour être éligible ou pour recevoir des incitations financières, les systèmes doivent :

- Être vendus ou installés aux clients finaux sur une **approche commerciale**.
- Être vendu avec une **garantie fonctionnelle**.
- Respecter les conditions dans la **Liste des produits, conditions techniques et incitations** et être certifiés par **Lighting Global** (ancien Lighting Africa) si la puissance totale du panneau est moins de 100W.
- Être des **produits nouveaux**. Les produits d'occasion ou réparation des systèmes déjà installés ne sont pas éligibles.
- Être importés moins de six mois avant la signature de contrat. Exception : les pompes à eau solaires peuvent être achetées sur le marché local moins de six mois avant la signature de contrat.
- Être vendus ou installés **après le 1er janvier 2018**.
- Ne pas être financés ou subventionnés par un autre bailleur ou organisation.

## C'est quoi le financement basé sur les résultats ?

Le financement basé sur les résultats (RBF) est une nouvelle approche de financement introduite par le département britannique pour le développement international (DFID) et mise en œuvre par Energising Development dans plusieurs pays, dont le Bénin. L'idée sous-jacente à cette approche est de récompenser les entreprises pour leurs résultats préalablement convenus et livrés.

RBF est un mécanisme de soutien au secteur privé visant à inciter les entreprises privées à s'orienter vers de nouveaux domaines d'activité dans le secteur des énergies renouvelables. Le financement basé sur les résultats est différent des subventions traditionnelles. La caractéristique clé est le paiement à la livraison. On s'attend à ce que les entreprises privées prennent le plein risque jusqu'à ce que les résultats contractés - dans ce cas la vente réussie de produits solaires aux clients finaux - soient réalisés. Les fonds sont déboursés après une vérification indépendante des résultats. Cela signifie que les entreprises participantes devront préfinancer leurs ventes, soit par des prêts bancaires commerciaux, soit par d'autres sources de financement.

Le financement du RBF vise à réduire ou à atténuer les défaillances du marché commercial en offrant des incitations financières au secteur privé pour surmonter les risques typiques, mais temporaires, de développement du marché. RBF n'a pas pour but de subventionner le prix de vente à long terme des produits aux clients. Les entreprises participantes sont libres d'utiliser les incitations financières pour toute activité qu'elles jugent nécessaire pour développer leurs marchés.

## Comment le financement marche ?

Les entreprises intéressées par le financement posent leur **candidature** via un formulaire à joindre (document modèle) à EnDev. Après validation des candidatures, les entreprises signent des **contrats** avec la GIZ. Les contrats spécifient le montant maximum par entreprise et les conditions de paiement. Les entreprises peuvent après demander des incitations financières, en envoyant une **demande** d'incitation financière (document modèle) à EnDev. La demande complète y compris la fiche de demande (document type préparé par EnDev) est

## Les modèles d'affaires Pay-As-You-Go (PAYGo) ou Fee-For-Service (F4S) sont-ils acceptés ?

Le soutien au financement axé sur les résultats accepte tous les modèles d'affaires commerciaux qui ciblent les clients dans les régions rurales. Il appartient à chaque entreprise de définir son modèle économique et EnDev n'interférera pas avec cela.

Alors que les ventes initiales sont les plus faciles à surveiller, EnDev accepte également les ventes ou les locations sur une période plus longue, comme par exemple PAYGo ou même F4S.

### Comment ça va marcher ?

En principe, l'approche de comptage est la suivante :

**Nombre de clients nouveaux actifs = Nouveaux clients supplémentaires – clients en défaillance.**

Des incitations seront versées pour le nombre de clients nouveaux actifs. Une condition préalable est qu'une entreprise suivant un modèle PAYGo ou F4S utilise un système de surveillance de type base de données qui est capable de suivre de nouveaux clients et des clients en défaillance.

### Exemple simple :

Date de signature du contrat : la société n'a pas de clients.

Premier trimestre : l'entreprise compte 1000 nouveaux clients. Il reçoit des incitations pour 1000 clients.

Trimestre 2 : l'entreprise compte 1300 nouveaux clients, soit au total 2300 clients (1000 + 1300). Cependant, parmi les clients totaux, 100 clients ont manqué à leurs paiements, donc ils sont en défaillance. Le nombre de clients nouveaux actifs est donc de 1200 (1300-100). L'entreprise reçoit des incitations pour 1200 clients.

Si vous avez des questions sur la méthode de comptabilisation, s'il vous plaît contactez EnDev directement.

remplie avec les informations sur l'entreprise, la liste des clients (avec le nom, type du client, type du système, adresse, numéro de téléphone de chaque client), et aussi la documentation d'achat et d'importation des produits.

La demande peut inclure des systèmes installés avant la signature du contrat, s'ils respectent les conditions

du contrat et de cet appel à manifestation d'intérêt ; mais les demandes doivent être soumises pendant la période contractuelle. Les entreprises peuvent soumettre des **demandes au maximum quatre fois par an** (regardant un an après la date de la signature du contrat), mais elles peuvent choisir la période qui leur convient. Le **nombre minimum des systèmes par demande** est :

- 200 systèmes pour les lampes solaires (puissance moins de 10Wc) ou,
- 100 systèmes pour les petits systèmes solaires domestiques (puissance entre 10Wc et 100Wc) ou,
- 50 systèmes pour les systèmes solaires domestiques (puissance plus de 100Wc) ou,
- 5 systèmes pour les pompes à eau solaires.

Toutes les demandes doivent être envoyées à EnDev **avant le 31 juillet 2019**. EnDev va traiter les demandes avec l'implication des agents de **vérification** indépendante (AVI). L'entreprise est responsable de la collecte des **informations sur les clients finaux** pour les fournir à EnDev avec la demande. Si les clients ne peuvent pas être contactés, EnDev ne peut pas procéder à la vérification et payer pour ces systèmes solaires. Pour le début, EnDev doit faire une vérification de la documentation de la demande. Après, un AVI procèdera à l'appel d'un échantillon des clients, et si le résultat est positif, un autre AVI visitera un autre échantillon des clients sur le terrain. Si cette étape est aussi positive, EnDev procèdera au transfert des incitations financières dans un compte bancaire indiqué par l'entreprise.

## Une garantie fonctionnelle

Une condition importante pour obtenir des incitations financières est **la garantie et un service après-vente pour les clients finaux**. C'est-à-dire que si les produits sont défectueux, l'entreprise est obligée de les réparer ou de les remplacer. La garantie couvre les défauts techniques des équipements, mais elle ne couvre pas les erreurs qui sont liés aux mauvaises utilisations. Pour les systèmes solaires en dessous de 100 W, la **garantie minimale** aux clients finaux doit être d'un an ; pour tous les

autres, au minimum deux ans. Dans le cadre de la vérification, les clients seront invités à partager leur expérience avec la garantie. En plus, EnDev va conduire des **sondages réguliers** parmi les clients déjà vérifiés pour s'assurer que la garantie est respectée. S'il y a de graves irrégularités avec la garantie, l'entreprise peut être exclue du programme ou des demandes d'incitations financières peuvent être rejetées par EnDev.

### **Cas d'un appui d'une entreprise d'une organisation autre que EnDev**

Une condition pour l'appui d'EnDev est qu'un système solaire ne peut pas être financé (subventionné, même partialement) ou rapporté à plusieurs organisations. Si les produits vendus par l'entreprise obtiennent des incitations financières par EnDev, c'est interdit d'obtenir d'autres financements pour les mêmes systèmes.

Les entreprises devraient être transparentes quant à leur éventuelle candidature à la réception d'autres subventions. Pour éviter tout malentendu, EnDev conseille aux entreprises de demander des éclaircissements une fois qu'elles ont demandé ou reçu le soutien d'un autre bailleur ou d'une autre organisation. En général, les règles suivantes s'appliquent :

- Si les entreprises reçoivent une assistance technique, du financement pour le développement du réseau de distribution, des contributions en nature (par exemple, le transport pour des événements), le soutien de leurs partenaires, un soutien indirect ou financement pour acheter d'autres modèles que ceux spécifiés dans les demandes d'incitations, il n'y a pas d'exigences particulières sauf informer EnDev.
- Si les entreprises reçoivent des subventions pour l'achat des systèmes ou des contributions directes pour les mêmes modèles que ceux spécifiés dans leurs demandes d'incitations, elles doivent fournir à EnDev les mêmes informations sur ces ventes que celles concernant les ventes soutenues par EnDev.

### **Quelle est la hauteur des incitations ?**

Au Bénin, Energising Development prévoit soutenir l'accès à l'énergie pour 192 000 personnes avec une subvention totale pouvant aller jusqu'à 1,8 million d'euros (environ 1,15 milliard de FCFA) jusqu'en septembre 2019.

La disponibilité du financement est sur la base du "premier arrivé - premier servi". Le budget et le montant restant est toujours disponible sur le site d'internet d'EnDev Benin. Aucune entreprise ne peut obtenir plus de 25% du budget total d'incitations financières, c'est-à-dire actuellement un **maximum** de EUR 450,000 (environ 295 millions F CFA) par entreprise. La contribution financière exactement reçue par l'entreprise est dépendante de ses demandes d'incitations financières, de la vérification de ses demandes. S'il y a plus de demandes que de budget disponible pour couvrir les demandes, les paiements vont être effectués jusqu'à la hauteur du budget total disponible à EnDev pour des incitations financières. EnDev ne peut pas payer des incitations financières au-delà du budget disponible. La priorité parmi les demandes des entreprises en attente est établie par rapport à la date de la réception de la demande complète à EnDev, avec une approche "premier arrivé - premier servi".

Pendant tout l'appui d'EnDev, une entreprise peut obtenir des incitations financières pour un maximum de : 16.000 systèmes solaires avec moins de 10Wc puissance, 2.000 systèmes solaires avec plus de 10Wc puissance et 60 pompes à l'eau solaires.

Le montant de l'incitation par système solaire est basé sur le nombre de personnes bénéficiant du service, selon le cadre de suivi mondial SE4All 2015, et sur la qualité de service que le système fournit. **La liste des produits et leurs incitations** sont disponibles sur le site internet d'EnDev. Par conséquent, l'incitation est fixée pour chaque type de système solaire, quelle que soit la taille réelle du ménage du client. Un processus d'examen régulier évaluera les conditions du marché et l'acceptation du soutien, et



les niveaux d'incitation seront par conséquent adaptés. Les incitations initiales, plus élevées seront probablement réduites. Ce mécanisme devrait encourager les premières entreprises. Cet appel à manifestation d'intérêt peut être modifié en tout temps. Les conditions pratiquées seront les conditions d'appel au moment de la soumission de la candidature par l'entreprise.

### Qui est EnDev ?

Le partenariat de développement énergétique « Energising Development » (EnDev) est un programme international initié par des gouvernements néerlandais, allemand, norvégien, britannique, suisse et suédois. EnDev Benin en partenariat avec l'Agence béninoise d'électricité rurale et de maîtrise d'énergie (ABERME) encourage l'investissement privé dans le secteur d'énergie hors-réseau avec l'objectif d'augmenter l'accès à l'électricité aux populations rurales du Bénin. La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, est le principal responsable de la coordination, du développement et de la mise en œuvre du programme EnDev.

### Comment participer au projet ?

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toutes les entreprises intéressées. Les dossiers seront évalués par ordre de dépôt des offres et en fonction de la disponibilité du budget.

Les entreprises qui remplissent les conditions mentionnées ci-dessus peuvent soumettre leur candidature directement à EnDev par voie électronique sous la forme d'un formulaire rempli (en format MS Word). Le dossier de candidature comprendra :

- Le formulaire de candidature ;
- Les caractéristiques techniques (Si l'entreprise postule pour les SSD)
- Les pièces administratives requises

Si la candidature est acceptée, EnDev contactera la société pour signer un contrat avec la GIZ qui stipulera les termes et conditions qui doivent être remplies pour recevoir les incitations financières.

#### Publié par :

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
08 B.P. 1132 Tri Postal  
Cotonou / Bénin  
I [www.giz.de](http://www.giz.de)  
I [www.endev.info](http://www.endev.info)

#### Contact :

Macaire Adjagba  
Conseiller Technique  
[macaire.adjagba@giz.de](mailto:macaire.adjagba@giz.de)  
  
Zacharie Papanam  
Conseiller Technique  
[zacharie.papanam@giz.de](mailto:zacharie.papanam@giz.de)

#### Design fait par :

creative republic / Thomas Maxeiner  
Visual Communications, Frankfurt a. M.  
Germany, [www.creativerepublic.net](http://www.creativerepublic.net)

Mis à jour : 19 Avril 2019